

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 9 AVRIL 2013

Compte Administratif 2012

Le Conseil Municipal approuve le CA 2012 qui présente un excédent de fonctionnement de 220.151,73 € (dont 36.439,17 € sont mis en réserve à l'article 1068 et 183.712,56 € sont reportés en fonctionnement à l'article 002) et un déficit d'investissement de 36.439,17 €.

Compte de Gestion 2012

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2012 établi par le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal arrête le BP 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 589.043 € en section de fonctionnement et à 370.287 € en section d'investissement.

Les taux d'imposition ne sont pas modifiés et donc reconduits.

Adhésion Commune de Champagneux au SIAEP

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Champagneux au SIAEP au 1/07/2013 et approuve la modification statutaire de la compétence du Syndicat du Thiers et l'extension des limites de son périmètre.

Demande de Subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de :

- 284 € au SIVU du Lycée Pravaz pour la gestion du gymnase du Lycée
- 200 € à l'association RESA

ONF Programmation travaux 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte

- le programme de coupes à mettre en vente soit les parcelles 18 et 21
- le programme de travaux soit 1.200 € HT en investissement et 3.030 € HT en fonctionnement

Choix de l'urbaniste Carte Communale

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer les études au bureau Géonomie pour un coût de 15.680 € HT pour la tranche ferme. Le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant ce projet.

Projet École : choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir le Cabinet BRUCY et CIARAMELLA de St Franc et autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

Enquête Publique : Déclassement d'une portion Chemin Rural Bagné

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 mars au 3 avril 2013 pour laquelle aucune observation n'a été portée sur le registre, le Conseil Municipal accepte de donner un avis favorable à la requête.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN